



AVIS PUBLIC

RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 313-85-2020

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la Municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 313-85-2020, règlement modifiant le règlement numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue de modifier la grille de spécifications du zonage afin d'autoriser les habitations trifamiliales jumelées dans la zone P-43.

Objet du règlement

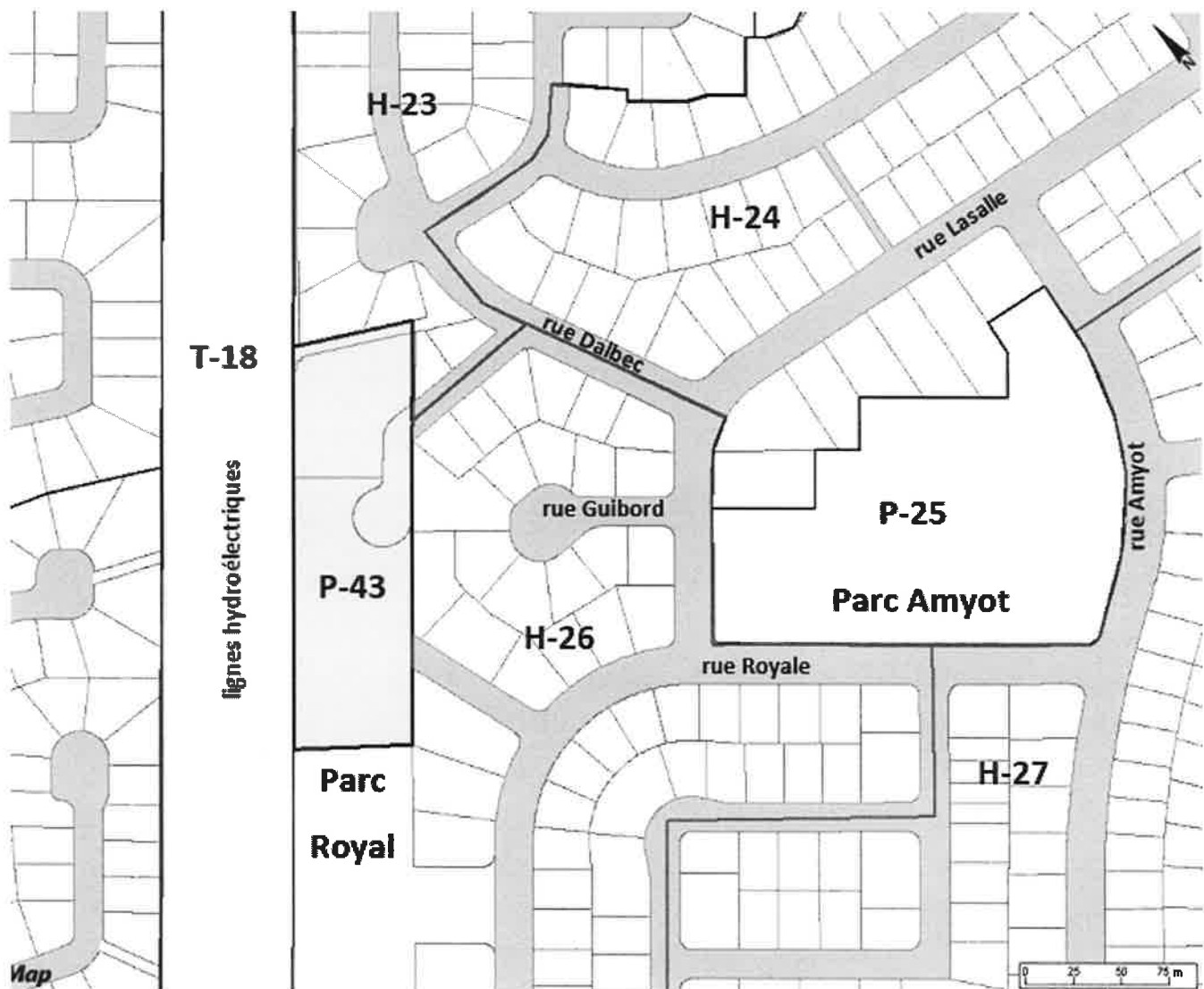
Le présent règlement a, sommairement, pour objet:

- d'autoriser les immeubles résidentiels du sous-groupe d'usage « habitation trifamiliale » allant jusqu'à un maximum de 3 étages et ayant une structure de bâtiment pouvant être isolée ou jumelée.

Description de la zone visée

La zone P-43 est située à l'est des lignes hydroélectriques (zone T-18), à l'ouest de la rue Guibord (zone H-26), au nord-est du parc Royal (zone H-26) et au sud-ouest de la rue Dalbec (zone H-23).

La zone visée est illustrée au croquis ci-dessous:



Approbation référendaire

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Période de consultation écrite

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur l'entièreté du territoire québécois relativement à la pandémie de la Covid-19 et de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 daté du 4 juillet 2020, l'assemblée de consultation publique prévue aux articles 125 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une durée minimale de 15 jours.

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut transmettre ses commentaires et/ou questions par écrit avant 16 h 45, le 26 novembre 2020, à la municipalité de Saint-Paul, par courriel à l'adresse mairie@saintpaul.quebec, ou encore, en déposant les commentaires dans la boîte postale située à l'extérieur de la mairie, 10, chemin Delangis.

Pour être considérés, les commentaires et/ou questions doivent indiquer votre nom, prénom et adresse complète. Il doit y avoir la mention « Consultation écrite – projet de règlement 313-85-2020 ». Veuillez noter que les commentaires et l'identité de leur auteur seront déposés à la séance du Conseil municipal du 2 décembre 2020 et seront publics.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité de Saint-Paul à l'adresse suivante : www.saintpaul.quebec ou en faisant la demande en téléphonant au service de l'urbanisme et de l'environnement au 450-759-4040, poste 232.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE deux mille vingt.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA, avocat